

Gestion des symptômes COVID-19

**Dès l'apparition des symptômes,
s'assurer d'administrer les médicaments prescrits PRN.**

**Si l'utilisateur n'est pas soulagé avec les PRN,
se référer aux outils cliniques associés (détaillés ci-dessous)
ou contacter le médecin.**

Les avantages d'une gestion efficace des symptômes :

- Assure un confort à plus long terme
- Préviend la détérioration de l'état général ou l'aggravation des symptômes
- Diminue le nombre d'interventions auprès de l'utilisateur

Outils cliniques associés :

Gestion des symptômes

- OIPI-788 *Traitement de la Douleur / Toux / Dyspnée - Soins palliatifs et Clientèle COVID-19*
- OIPI-789 *Traitement des autres symptômes - Soins palliatifs et Clientèle COVID-19*

Gestion de la détresse respiratoire (RDOS)

- OIPI-813 *Détresse respiratoire COVID-19 - Usagers avec niveau de soins C et D*
- CLI-60386 *Échelle d'observation de la détresse respiratoire (RDOS)*

ÉCHELLE D'OBSERVATION DE LA DÉTRESSE RESPIRATOIRE (RDOS)

	0 point	1 point	2 points
Fréquence cardiaque (/min)	Inférieure à 90	90 - 109	110 et plus
Fréquence respiratoire (/min)	Inférieure à 19	19 - 29	30 et plus
Agitation : mouvements non intentionnels	non	occasionnels	fréquents
Respiration abdominale paradoxale	non		oui
Tirage : Utilisation des muscles respiratoires accessoires	non	modérée	intense
Grognement en fin d'expiration	non		oui
Battements des ailes du nez	non		oui
Regard effrayé	non		oui
Interprétation : 3 pts = Symptômes LÉGERS 4-6 pts = Symptômes MODÉRÉS 7 pts et + = Symptômes SÉVÈRES			TOTAL : _____ /16

Adapté de Campbell, M.L. , Templin, T. , Walch, J. , (2010), J Palliat Med, Mar:13 (3): 285-90.

Références : Campbell, M.L. , Templin, T. , Walch, J. , (2010), J Palliat Med, Mar:13 (3): 285-90.

Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. Particularités pour les patients suspectés COVID ou COVID positifs – Dre Marjorie Tremblay. Repéré à

https://caducee.fmqg.org/TelechargementServlet/1605064180956_200/Cahier_Particularits_pour_les_patients_suspects_COVID_ou_COVID-19_positifs.pdf

AMC-DSIEU-6078 (2021-01)

L'objectif des médicaments dans la gestion d'une détresse respiratoire (AMC-DSIEU-6020)

Benzodiazépine

- Début d'action rapide, environ 10 minutes
- Effet sédatif, anxiolytique, amnésiant et myorelaxant

Opioïde

- Durée d'action entre 2 et 4 heures
- Diminue la sensation de dyspnée
- Procure soulagement de la douleur aiguë
- Potentialise l'effet sédatif de la benzodiazépine et de l'anticholinergique

Anticholinergique

- Durée d'action entre 2 et 4 heures
- Diminue la production de sécrétions et l'effort respiratoire
- Effet sédatif et amnésiant

Sites d'administration sous-cutanée

Zone 1

Offre une plus grande rapidité d'absorption (de 5 à 10 minutes), un confort accru pour le patient ainsi qu'un accès facile pour ceux qui administrent les injections sous-cutanées

Zone 2 (Abdomen inférieur)

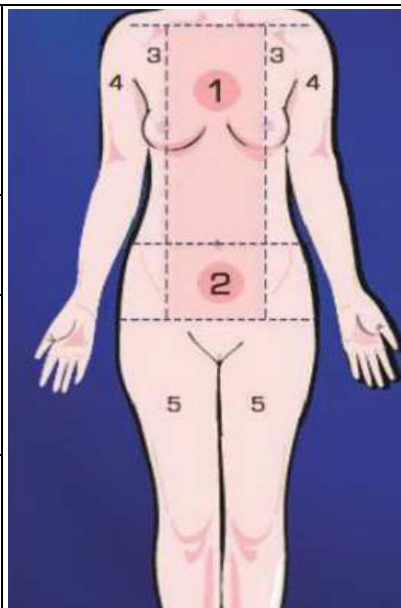
Est un 2^e choix (de 10 à 15 minutes)

Zone 3 (Thorax, à l'extérieur de la ligne des seins)

Entraîne un retard d'absorption en raison du passage de la médication par réseau lymphatique axillaire (environ 20 minutes)

Zone 4 et 5

L'absorption aux zones 4 et 5 (membres) est plus lente et peut donc regarder de façon significative le début d'action des médicaments (plus de 20 minutes)



Formations ENA

- #3519 Soins de fin de vie auprès d'un usager atteint de la COVID-19 (1h15)
 - #3492 OIPI en soins palliatifs (1h30)
 - #3558 Constat de décès par l'infirmière à distance (45 minutes)
 - #3566 Complétion du SP-3 par l'infirmière (30 minutes)
- Si applicable dans le CHSLD :
- #2765 Sécurité liée aux pompes à perfusion (30 minutes par pompe et 15 minutes par pousse-seringue)

Références : Campbell, M.L. , Templin, T. , Walch, J. , (2010), J Palliat Med, Mar:13 (3): 285-90.

Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. Particularités pour les patients suspectés COVID ou COVID positifs – Dre Marjorie Tremblay. Repéré à

https://caducee.fmqg.org/TelechargementServlet/1605064180956_200/Cahier_Particularits_pour_les_patients_suspects_COVID_ou_COVID-19_positifs.pdf

Direction émettrice : Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire

Entrée en vigueur : 2021-01-14

AMC-DSIEU-6078 (2021-01)

Révision :